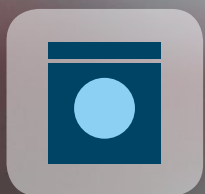




Consumer
Information
PROGRAMME



Vision à long terme

Étude sur l'allongement de la durée de vie des produits



Synthèse : Vision à long terme

Étude sur l'allongement de la durée de vie des produits

Le but de la présente étude est de fournir des recommandations sur les possibilités pour les consommateurs, le secteur privé et les gouvernements des économies développées et en développement, d'œuvrer en faveur de l'allongement de la durée de vie de produits. L'accent principal de cette étude porte sur l'élaboration des politiques. Grâce à l'allongement de la durée de vie des produits, le rythme auquel nous épuisons les ressources (naturelles) et produisons des déchets peut être considérablement réduit, la valeur économique de nos produits étant préservée autant que possible. Il s'agit en théorie d'une situation gagnant-gagnant, à la fois pour l'environnement et pour l'économie (les entreprises font des économies sur les coûts et les consommateurs obtiennent un meilleur rapport qualité-prix). Le présent rapport recense plusieurs moyens d'allonger la vie utile des produits : (1) utiliser ceux-ci (plus) longtemps, tout simplement ; (2) prolonger leur utilisation en agissant sur les leviers que sont la conception, l'entretien et les mises à niveau ; et/ou (3) remettre en état les produits détériorés en les réparant, en les remettant à neuf ou en les reconditionnant. Un bilan approfondi, présenté dans les premiers chapitres, conclut que l'allongement de la durée de vie des produits n'est pas une pratique répandue dans les économies développées. Les cycles rapides de remplacement de produits y sont devenus la norme et les consommateurs se sentent « prisonniers » de modes de consommation producteurs de déchets. Dans les pays en développement et à plus faible revenu, la situation est différente : les marchés informels de réparation sont monnaie courante et il semble qu'il soit dans les habitudes culturelles de faire fonctionner les produits plus longtemps.

Remplacer ou réparer ? Tour d'horizon de la littérature

Un tour d'horizon de différentes analyses du cycle de vie (ACV) a été mené afin de déterminer quel était le meilleur moment pour remplacer un produit, et ce pour sept catégories de produits à usage intensif (lave-linge, réfrigérateurs, téléviseurs, téléphones portables, ordinateurs portables, vêtements et aspirateurs). Les résultats montrent que les lave-linge et les réfrigérateurs devraient être utilisés pendant au moins 10 ans avant d'être remplacés par un modèle moins énergivore. Les aspirateurs, vêtements, téléphones portables et ordinateurs portables sont généralement remplacés avant d'avoir « fait leur temps » et devraient être (ré)utilisés plus longtemps (bien qu'il soit très difficile de déterminer exactement le moment idéal pour les remplacer). Dans le cas des téléviseurs, il paraît censé de conserver les modèles plus anciens à LED au lieu de les remplacer par des modèles plus récents 4K, moins efficaces du point de vue énergétique – et ainsi de suite : chaque catégorie de produits exige une approche spécifique et une série de mesures stratégiques, comme l'illustre le tableau qu'on trouvera page suivante.

En règle générale, les responsables de l'élaboration des politiques devraient garder à l'esprit que : (1) les générations successives d'appareils électroniques ne sont pas toujours plus efficaces du point de vue énergétique ; (2) les produits remplacés ne sont pas toujours retirés de la circulation, et (3) les scénarios d'ACV doivent être pensés au plus près de la « vraie vie » et de ses aléas, si l'on veut rendre justice à la grande diversité de contextes d'utilisation et de cultures. Il faut pour ce faire disposer de très nombreuses données, à la fois techniques (sur les évolutions en termes d'efficacité énergétique) et sociologiques (sur les différents modes d'utilisation).

	Principaux éléments ressortant de la littérature	Recommandations
	Les lave-linge doivent avoir au moins dix ans avant qu'il vaille la peine de les remplacer (d'un point de vue environnemental). La plupart des données concernent les pays européens. Les données provenant des économies en développement sont insuffisantes. Les scénarios d'utilisation par les consommateurs et de contextes d'utilisation varient fortement d'une culture à l'autre, ce qui influe sur le moment idéal de remplacement.	• Mettre au point davantage d'analyses du cycle de vie des produits englobant toute une gamme de modes d'utilisation afin de parvenir à des conclusions plus fiables. • Promouvoir des pratiques d'utilisation durables afin de contribuer à réduire les incidences sur l'environnement du lavage des vêtements (par exemple le lavage à l'eau froide, ou le remplissage complet de la machine avant lavage).
	D'après les données des économies développées, les réfrigérateurs de plus de dix ans devraient être remplacés par des modèles plus efficaces du point de vue énergétique. Les anciens réfrigérateurs ne sont toutefois pas toujours retirés de la circulation, mais souvent exportés vers des économies en développement, où ils continuent d'être utilisés.	• Sensibiliser et renforcer les capacités en matière de réparation efficace au plan énergétique dans les économies en développement.
	La consommation énergétique des dernières générations de téléviseurs (UHD, smart) est en augmentation par rapport aux anciennes générations à LED. Le remplacement de produit pourrait donc réduire à néant les économies d'énergie réalisées par le passé. Avec une évolution si rapide des cycles technologiques dans l'industrie télévisuelle, les ACV sur le moment idéal de remplacement de ces produits sont vite obsolètes.	• Veiller à ce que la consommation énergétique des nouvelles générations de téléviseurs n'enregistre pas une nouvelle hausse, en prenant des mesures appropriées au niveau des politiques, telles que la directive européenne sur l'écoconception.
	Les phases d'extraction et de fabrication restent celles qui pèsent le plus lourd dans la balance de l'impact environnemental. Les incidences des phases d'utilisation sont en augmentation, néanmoins, en raison de l'utilisation croissante de l'infrastructure réseau.	• Inciter à prolonger la durée de vie utile des téléphones portables au-delà des 3 à 4 ans actuels, par exemple en favorisant le reconditionnement et/ou les conceptions modulaires/réparables. • Envisager de réglementer la consommation énergétique de l'infrastructure réseau, de façon à s'assurer que celui-ci continue de fonctionner de manière efficace au plan énergétique.
	L'allongement de la durée de vie des produits a des effets positifs sur l'environnement. Le moment idéal de remplacement a été calculé comme étant à au moins 7 ans. En pratique, les ordinateurs portables sont utilisés 4 ans en moyenne. Même s'ils s'allègent, leur impact environnemental ne s'en trouve pas forcément réduit.	• Veiller à l'allongement de la durée de vie des ordinateurs portables, par exemple en appliquant des critères minimums de durabilité, et en favorisant les conceptions modulaires/réparables.
	Les aspirateurs sont souvent remplacés avant cinq ans, soit avant la fin de leur durée de vie estimée. L'allongement de leur durée de vie est à recommander dans la plupart des cas. Malgré les critères de durabilité minimum de la directive sur l'écoconception de l'Union européenne, certains facteurs peuvent favoriser le remplacement rapide des aspirateurs. L'un de ces facteurs serait une certaine réticence (dans les économies développées) à entreprendre des activités d'entretien et de réparation, auxquelles on préfère l'achat d'un nouvel aspirateur (bon marché).	• Penser à l'éducation des consommateurs. • Mieux encourager la conception des produits (que ceux-ci soient plus faciles à nettoyer et à réparer).
	La prolongation de la durée de vie utile des vêtements (y compris par une réutilisation plus importante) et l'adoption de pratiques plus durables pour le nettoyage de ces vêtements ont le potentiel d'entraîner des économies considérables au plan des ressources et au plan financier.	• Créer des indicateurs de durabilité sur les vêtements. • Favoriser de nouveaux modèles commerciaux (tels que la location de vêtements). • Éduquer les consommateurs concernant les pratiques durables de nettoyage des vêtements.

Recommandations à l'intention des économies développées

Dans le cadre des économies développées, le présent rapport distingue deux angles d'approches, en matière de politiques relatives à l'allongement de la durée de vie des produits. L'approche participative libre repose sur l'idée que si les consommateurs sont mieux informés, ils peuvent prendre de meilleures décisions d'achat. Le succès dépend des consommateurs, qui doivent agir, appuyés par des mesures politiques appropriées ainsi que des initiatives d'organisations non gouvernementales (ONG) et de l'industrie. Il est recommandé d'intégrer aux politiques les mesures à court et moyen terme ci-après :

	Approche participative libre : donner aux consommateurs les moyens d'allonger la durée de vie de leurs produits et les y encourager
Loi contre l'obsolescence programmée	Depuis récemment, l'obsolescence programmée est punissable par la loi en France (articles L441-2 et L454-6 du Code de la consommation). Il est recommandé d'évaluer l'application de la loi française et, si elle se montre efficace, d'envisager une adoption à l'échelle de l'UE ainsi que dans d'autres pays/régions.
Critères minimum de durée de vie	La directive européenne sur l'écoconception énonce déjà des critères de durabilité minimum pour les ampoules d'éclairage et les aspirateurs, et d'autres mesures sont prévues. Ces critères pourraient être étendus et des normes de mesure, des protocoles de test et des méthodes de vérification de la durabilité et de l'efficacité énergétique pourraient être mis au point pour certains produits.
Étiquetage sur la durée de vie des produits	Une étude complète du Comité économique et social européen (2016) indique que les consommateurs réagissent bien à l'étiquetage sur la durée de vie des produits. De plus amples travaux de recherche et de tests doivent être réalisés aux fins d'étudier l'efficacité de l'étiquetage sur la durée de vie et de mettre au point des procédures de mesure normalisées. Si les normes relatives à la durée de vie des produits s'appuient sur les données des fabricants, ceux-ci doivent être d'accord pour participer au processus – des mesures d'incitation doivent donc être mises en place.
Législation sur le droit à la réparation	Les réparations doivent être accessibles, y compris financièrement, pour les consommateurs (les manuels de réparation devant par exemple être mis à disposition du public). Une réduction de la taxe sur la valeur ajoutée des réparations peut aussi favoriser les actions dans ce domaine. En France, les fabricants et les revendeurs sont obligés d'informer les consommateurs sur la durée de la disponibilité des pièces détachées. Il est recommandé d'évaluer la loi de 2016 (décret n° 2014-1482) et, si elle est efficace, d'envisager son adoption au niveau de l'UE ainsi que l'intégration d'une législation similaire dans d'autres pays/régions.
Suivi des évolutions de la durée de vie des produits	En suivant régulièrement les évolutions de la durée de vie de toute une gamme de produits à usage intensif au plan énergétique, sur un certain nombre d'années, on peut constater l'incidence des différentes générations de produits et avoir des pistes concernant l'allongement de la durée de vie de ces produits.
Éducation et information du consommateur	La promotion de la mise au point (par exemple) de guides d'achats/d'utilisation de produits, ou de campagnes de sensibilisation des consommateurs/campagnes sur les marchés, peut mieux faire comprendre la durée de vie des produits, faire mieux accepter l'idée de l'entretien et de la réparation des produits par les consommateurs, et encourager ces derniers à exiger que les entreprises rendent des comptes.

La deuxième approche est l'approche dite du circuit fermé. Elle repose sur l'idée que l'allongement de la durée de vie des produits est une décision stratégique des entreprises. « Fermer le circuit », c'est la capacité pour les entreprises de garder le contrôle économique de leurs ressources et de leurs produits pendant toute la durée de vie de ceux-ci, y compris pendant la phase d'utilisation par le consommateur, par l'intermédiaire de modèles commerciaux différents des modèles classiques (comme le contrat de location ou la facturation à l'utilisation). Cette vision encourage l'élaboration de produits durables et réutilisables. Le succès de cette approche dépendra du degré auquel ces modèles commerciaux seront acceptés et adoptés tant par les consommateurs que par l'industrie. Il est recommandé d'intégrer les mesures à court et moyen terme ci-après dans les politiques :

	Approche du circuit fermé : permettre aux fabricants de garder la pleine responsabilité de leurs produits afin d'en allonger la durée de vie
Responsabilité individuelle des producteurs	La responsabilité individuelle des producteurs peut être envisagée pour certaines catégories de produits. Il est recommandé d'évaluer la réglementation japonaise en la matière concernant les climatiseurs, téléviseurs, réfrigérateurs et lave-linge, et d'étudier la faisabilité d'une éventuelle traduction de cette réglementation dans le contexte d'autres pays.
Retrait des obstacles juridiques à la remise à neuf et au reconditionnement	La mise au point de normes internationales pour le reconditionnement et l'introduction de garanties et de réductions d'impôts sur les produits reconditionnés peut inciter à ces pratiques. Il est par ailleurs nécessaire de lever les obstacles juridiques qui empêchent l'importation de pièces détachées de produits devant être remises à neuf.
Modèles commerciaux différents	Encourager l'acceptation de modèles commerciaux différents (passer de la notion de « possession » à celle d'« utilisation » des produits) sur le marché entreprises/consommateurs, ce qui passe notamment par le règlement en amont des questions de propriété privée et autres questions de responsabilité.

Recommandations à l'intention des économies en développement

Dans le cadre des économies en développement dans lesquelles le marché de l'occasion et de la réparation est fortement développé, il est recommandé d'intégrer les mesures ci-après dans les politiques :

	Allongement de la durée de vie des produits dans les économies en développement
	Amélioration de l'infrastructure de traitement des déchets
	Dans de nombreuses économies, un système de gestion des déchets formel, respectueux de l'environnement et sûr est nécessaire. Afin de faire fonctionner correctement un tel système, il convient d'éduquer le public sur la façon de se débarrasser des produits et sur les lieux où le faire.
	Reconnaissance du plein potentiel du secteur informel
	Les secteurs économiques informels ayant trait au commerce, à la réparation et à la récupération de matériaux provenant de produits en surplus n'ont actuellement pas accès aux capitaux d'investissement ni à l'information nécessaires pour rendre les réparations efficaces au plan énergétique, sûres et respectueuses de l'environnement. Il est recommandé de reconnaître ces professions et d'y associer des droits sociaux, un statut officiel et une formation.
	Stimulation de l'efficacité énergétique dans le secteur des réparations et de la remise à neuf d'anciens équipements
	En ce qui concerne le manque souvent important d'infrastructures institutionnelles qui permettraient de mettre en œuvre des réglementations en matière d'efficacité énergétique, l'efficacité des appareils sur le marché des équipements usagés et réhabilités peut, par exemple, être encouragée et augmentée par la formation ainsi que par la fourniture de manuels de réparation visant l'efficacité énergétique.
Éducation et information des consommateurs	La mise en place d'un étiquetage et d'autres labels écologiques sur l'efficacité énergétique, ainsi que le lancement de campagnes de sensibilisation, peuvent inciter les ménages les plus aisés à investir dans des produits de haute qualité, plus durables et/ou efficaces au plan énergétique.
Monitoring, verification and enforcement (MVE) measures	Mettre au point des mesures de suivi, de vérification et d'application peut contribuer à s'assurer que les normes d'efficacité énergétique et de durée de vie sont respectées.

Recommandations pour le programme d'information des consommateurs du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP)

Parmi les recommandations spécifiques intéressant le programme d'information des consommateurs du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables (10YFP), on veillera à :

- Collaborer avec les organisations de consommateurs en vue de mettre au point des guides d'achat et d'utilisation des produits dans différentes économies, et/ou d'inclure des critères d'allongement de la durée de vie des produits dans les campagnes de test et les comptes rendus de produits.
- Sensibiliser le public à la notion d'« achat à vie » en créant et menant des campagnes à ce sujet.
- Répertorier et promouvoir des pratiques commerciales innovantes (par exemple en montrant la voie du passage à des modèles axés sur le service) au moyen de formats de communication interactifs, tels que des vidéos ou des contenus sur les médias sociaux. L'accent devrait être mis sur le partage de ces pratiques entre le pays, et sur la mise en avant d'exemples de réussite issus des économies en développement.
- Coopérer avec des centres de connaissances et des universités afin de collecter des données sur l'utilisation réelle des produits dans les économies développées et en développement.
- Intégrer des éléments d'information du consommateur axés sur la durée de vie des produits dans les cours en ligne existants.



Programme d'information des consommateurs du 10YFP

Le programme d'information des consommateurs du Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables joue le rôle de plate-forme mondiale pour apporter des informations de qualité sur les produits et services, et inciter les consommateurs à s'engager dans la consommation durable et les aider à le faire. À cette fin, il comporte : la mise en œuvre et le soutien de projets ; le lancement de travaux de recherche ; et le recensement et la promotion des politiques de consommation durable ; il offre par ailleurs des possibilités de collaborations.

On trouvera de plus amples informations à l'adresse suivante :
<http://www.scpclearinghouse.org/consumer-information-scp/>



United Nations
Environment Programme

ISBN: 978-92-807-3661-8
Job No: DTI/2116/PA